****

**RENTREE 2016 :**

**LE POINT SUR LA SITUATION**

Après une campagne d’été rendue encore plus compliquée que d’habitude en raison de la mise en œuvre de la pré-inscription (voir courrier à l’élue en PJ), une nouvelle année débute, avec son lot de nouveautés et de situations non réglées. Petit tour d’horizon.

**AVENIR DES RPA**

Cela risque d’être le sujet majeur de cette saison. Nous demandions à l’administration, l’année dernière, la mise en place d’un RPA par école, dans le cadre de l’évolution vers 1 REV B/école d’ici 3 ans. En effet, il nous semblait particulièrement injuste que les REV intérimaires de catégorie C assument, à la fois, les mêmes missions que les REV B et celles de RPA. Comme d’habitude la DASCO nous a refusé cette demande pour des raisons budgétaires, la pédagogie et la qualité d’accueil des enfants n’étant visiblement pas la priorité de la mairie.

Du coup, avec les changements d’affectations des encadrants dans le cadre des « dégroupages » des GEV, on se retrouve dans une situation encore plus aberrante avec des REV B avec ou sans RPA. Idem pour les REV intérimaires. Notre syndicat a tout de même obtenu qu’aucun RPA ne perde son poste cette année, mais le courrier de la directrice aux organisations syndicales est très clair sur ce sujet : la Ville envisage la disparition, à termes, de la fonction de RPA. Les agents sur le départ ne seront pas remplacés.

Le SUPAP-FSU continuera de militer pour la mise en place d’un RPA par école, les REV ne pouvant assumer seuls l’intégralité des missions administratives et pédagogiques. Non seulement ce poste est utile actuellement (accueil du public, inscriptions des enfants en CL, plannings d’activités, moteur de l’équipe d’animation sur le centre de loisirs, etc.. .), mais il le sera d’autant plus à l’avenir, compte tenu des nouvelles dispositions. La pré-inscription en centre de loisirs et l’exigence de mise à jour en temps réel de TAM (Téléprocédure d’Accueil de Mineurs, le logiciel Jeunesse et Sports) engendrent une surcharge de travail conséquente pour des REV qui croulent déjà sous l’administratif au détriment de l’apport pédagogique aux équipes d’animation.

De plus, avec le « dégroupage » des GEV et l’engagement de la direction de limiter les regroupements aux petites vacances, il va y avoir besoin d’un directeur de centre de loisirs pour assumer l’absence du REV, une semaine à chaque période de petites vacances. **Nous n’accepterons pas l’utilisation bénévole d’un animateur pour assurer un mois de direction par an !**

**Les REV ont besoin d’un adjoint qui puisse les aider régulièrement et les remplacer. Le poste de RPA doit être généralisé et constituer une passerelle entre les postes d’animateurs et de REV. Cela permettra la formation progressive aux missions d’encadrement des RPA, qui seront amenés pour la plupart à assumer les fonctions de REV dans le futur.**

**PREPARATION CONCOURS A.A.P. (REV)**

Sur les 255 DPA, pour lesquels nous demandions un examen professionnel de validation des compétences acquises (ceux-ci ayant assumés les fonctions de REV pendant 3 ans), la DASCO communique sur le détail des situations (voir PJ). Au final, seuls 15 DPA sont maintenus DPA, les CASPE ne les estimant pas prêts pour assumer les missions de REV, et 3 DPA qui redeviendront animateurs, contre leur volonté, si la CAP valide ces décisions.

L’examen professionnel aurait bien été la solution satisfaisante, la DASCO ayant évalué plus de 200 DPA opérationnels pour assumer les fonctions de REV ! Résultat, les collègues sont REV en catégorie C et devront préparer un concours pour obtenir un poste en B pour lequel l’employeur les juge compétents ! La logique de notre administration est décidemment étonnante !

Pour le concours, nous verrons si la Ville est en mesure de proposer une préparation efficiente pour les 339 agents inscrits.

**P.E.D.T.**

À l’image du retard permanent de notre direction, le nouveau PEDT a été envoyé par la directrice, aux CASPE et aux organisations syndicales, mercredi 31 août en début de soirée, soit à quelques heures de la rentrée scolaire ! Ouf !

Indépendamment du timing, attachons nous au fond et à la forme de ce document. Sur la forme, le nouveau PEDT est bien plus abouti. On passe d’un simple document word à une brochure professionnelle, en couleur, maquettée et illustrée. Sur le fond, en revanche, on a vraiment l’impression d’une coquille vide. Des directions sont données, des objectifs cités, sans que l’on ne sache comment y parvenir.

Pour l’un des objectifs opérationnels (qui n’en est d’ailleurs pas un), « Repenser les contenus des temps périscolaires », il est écrit que *« les activités du mercredi après-midi**devront être également repensées, temps périscolaire et non plus extrascolaire, afin de replacer ce temps dans la continuité éducative des autres temps de l’enfant ».* Concrètement ça veut dire quoi ? Faudra-t-il renforcer les apprentissages mathématiques en jouant au Puissance 4 ? Si quelqu’un peut nous expliquer !

Sur la prise en charge des enfants porteurs de handicap, il est dit que les modalités d’accueil devront être précisées dans le projet pédagogique. Mais cela changera quoi en pratique ? Aura-t-on un animateur supplémentaire formé, pour chaque enfant le nécessitant, comme c’est le cas sur le temps scolaire ? Ou devront-nous continuer à composer avec un poste supplémentaire pour 3, 4, 5 enfants porteurs de handicaps différents ?

D’autres pistes sont avancées. Il est fait mention de *temps de travail conjoints ASEM et animateurs.* Enfin une bonne nouvelle ! Mais ne nous emballons pas trop vite, aucune précision n’étant donnée sur les horaires et la fréquence de ces temps que nous réclamons depuis 3 ans.

Un autre point est à surveiller de près : *les projets pédagogiques périscolaires devront pleinement intégrer la pause méridienne dont les contenus seront consolidés notamment autour de la lecture, de la nutrition et de l’éducation au goût, des temps de détente ou des temps de jeux pédagogiques encadrés.* Dans ces conditions, il va falloir revoir l’appellation et la rémunération des vacataires sur le temps de *surveillance d’interclasse,* si cela devient officiellement un temps d’animation. **D’un point de vue pédagogique, nous mettons en garde contre la tentation d’activisme à tout prix. Nous ne pensons pas souhaitable que les enfants soient en temps d’apprentissage ou d’activité pendant 10 heures d’affilée. Un adulte ne le supporterait pas et nous avons tous besoin de temps « non cadrés ».**

**ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP**

Comme d’habitude, les postes supplémentaires pour accueillir les enfants porteurs de handicap n’ont pas été ouverts dès le 1er jour d’école, et certains sont toujours en attente de postes à ce jour. Sur certains établissements, aucun poste n’est encore ouvert alors que 4 ou 5 enfants porteurs de handicap sont accueillis sur les différents services. Et ce, alors que des signalements ont été renvoyés aux CASPE en juin ! Ce problème se pose tous les ans. Les équipes doivent se débrouiller sans ces renforts indispensables, sur les premiers jours ou semaines, ce qui ne favorise pas la mise en place d’un fonctionnement optimal et complique fortement les inscriptions aux ateliers du mardi et vendredi, désormais dénommés TAP (Temps d’Activité Périscolaire).

**Nous continuons de demander à la DASCO le maintien des postes supplémentaires, attribués l’année précédente, sur la 1ere quinzaine de rentrée, lorsque les enfants sont toujours scolarisés sur le même établissement.** Soit les enfants porteurs de handicap sont présents à la rentrée et les postes sont pérennisés pour le trimestre ou l’année, soit ils ne sont plus là et les postes sont supprimés à l’issue de cette période. Cela permettrait une rentrée bien plus sereine pour les équipes d’animations concernées.

**MANQUE DE PERSONNEL RECURRENT**

Plus généralement, on constate un manque d’animateur régulier sur la plupart des circonscriptions, principalement sur le temps d’interclasse et de centre de loisirs du mercredi. Nous rappelons que les REV et DPA ne sont pas des recruteurs de la Ville de Paris (même si beaucoup recrutent eux-mêmes pour choisir des profils en fonction de leurs besoins spécifiques). C’est à l’employeur d’envoyer le nombre d’agent suffisant pour chaque service. Et ce d’autant plus que la DASCO prétend rentrer dans les clous vis-à-vis de la DDCS, avec une gestion de TAM en direct. **Les REV et DPA ne peuvent être tenus responsables du manque de personnel sur leur établissement, dès lors qu’un signalement a été effectué à la CASPE. Les incitations à passer des annonces sur des sites internet pour recruter ne sont pas admissibles.**

**FAILLITE DU LOGICIEL C2L**

Nous avions déjà dénoncé les nombreux dysfonctionnements de ce logiciel sur la période d’été. Malheureusement, et de l’aveu même de la cellule Facilfamilles, la situation ne s’est pas arrangée du tout :

-lenteur excessive, voire blocage complet du logiciel, lors du 1er centre de loisirs du 7 septembre

-listes des points d’accueil vierges, soit parfois une centaine d’enfants à « ramener » sur sa liste. De nombreux REV ou RPA ont passé toute l’après-midi du 7 à cette tâche administrative palpitante !

-impossibilité, pour certains parents, d’inscrire leur enfant, au forfait, sur internet.

Plus contrariant encore, la cellule Facilfamilles explique à certains parents que les REV sont là pour les aider à inscrire leur enfant. Il est même demandé à certains parents de donner le nom du REV qui refuse de faire l’inscription, pour faire remonter à la hiérarchie ! Bref, une ambiance de travail sereine et cordiale !

**TAUX D’ENCADREMENT PERISCOLAIRES**

Un petit mot sur la pérennisation, par le gouvernement, des taux périscolaires à 1/18 en élémentaire et 1/14 en maternelle lorsqu’un PEDT existe. Ces taux étaient expérimentaux depuis la mise en œuvre de l’ARE. Le gouvernement passe une fois de plus en force durant l’été, sans aucune évaluation du dispositif, ni aucune négociation avec les organisations syndicales. Et ce, alors que ces conditions d’accueils ont posé partout, et plus encore qu’à Paris, d’énormes difficultés.

**Dans ces conditions, notre syndicat soutient le mouvement national de grève des animateurs du lundi 19 septembre, même si à Paris l’impact sera minime en raison de l’absence d’ateliers TAP ce jour.**

Nous vous ferons parvenir prochainement un document d’informations destiné aux agents vacataires**. Notre organisation syndicale a obtenu le paiement, avec effet rétroactif au 1er septembre 2013, des 5 heures effectuées par les vacataires en CL maternel, ainsi que l’envoi systématique de décisions de travail aux agents vacataires.**

Par ailleurs, nous vous tiendrons informés des autres sujets pour lesquels nous attendons des réponses de l’administration  (voir détail en PJ) :

* **Audience intersyndicale SUPAP-FSU/CGT/FO sur les primes des REV et Animateurs de l’Action collégiens**
* **Non-respect du SMIC horaire sur les temps de surveillance d’interclasse et de goûter récréatif**
* **Quotités erronées des différents contrats proposés par la DASCO (24, 37, 50, 65, 69%)**

 **Pour en savoir plus sur vos droits,** consulter le guide des droits et des carrières.
L'édition électronique est disponible en cliquant sur le lien [**http://supap-fsu.fr/**](https://webmail.apps.paris.mdp/owa/redir.aspx?SURL=CuNm6-ZBiEzQr9b_Cwc52q6X7J7nFECPlMZuyv4vXz6PumuUubLSCGgAdAB0AHAAOgAvAC8AcwB1AHAAYQBwAC0AZgBzAHUALgBmAHIALwA.&URL=http%3a%2f%2fsupap-fsu.fr%2f)

ou [**http://intraparis.supap-fsu.mdp**](https://webmail.apps.paris.mdp/owa/redir.aspx?SURL=ElenkvjQX2j2Pa-fOMBsVs6qHKpBOKBpwncJuLVh_PaPumuUubLSCGgAdAB0AHAAOgAvAC8AaQBuAHQAcgBhAHAAYQByAGkAcwAuAHMAdQBwAGEAcAAtAGYAcwB1AC4AbQBkAHAALwBTAFUAUABBAFAALQBGAFMAVQAvAGQAbwBjAHUAbQBlAG4AdAA_AGkAZAA9ADkANwAwADMAJgBpAGQAXwBhAHQAdAByAGkAYgB1AHQAZQA9ADEAMgA3AA..&URL=http%3a%2f%2fintraparis.supap-fsu.mdp%2fSUPAP-FSU%2fdocument%3fid%3d9703%26id_attribute%3d127)

L'édition papier est disponible au syndicat 6 rue Pierre Ginier 75018 Paris,

Métro La Fourche: tél 01 44 70 12 80